

CONFERENCE MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur au XXI^e siècle

Vision et actions

UNESCO, Paris, 5 – 9 octobre 1998

VOLUME V – PLENIERE

Fédération Internationale des Femmes de Carrières Juridiques

Note1: Afin de satisfaire aux normes de publication de l'UNESCO, certains textes ont dû être corrigés.

Note2: Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans leurs documents ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

**Allocution de Mme Claire Jourdan
Présidente de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Juridiques**

Excellence,
Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Malgré la solennité du lieu, je vous dois un aveu : ce que je vais dire l'a déjà été et combien mieux. Pardonnez-moi d'allonger votre vie de quatre minutes d'ennui.

Dans un monde d'incompréhension où la communication n'est le plus souvent qu'apparence, l'un des malentendus les plus répandus, n'est-il pas la vision d'une barrière infranchissable entre le monde de la pensée et la sphère de l'action ? Sanctuaire de l'idée, l'Université ne fut-elle pas perçue trop souvent hâtivement, comme le refuge d'un savoir à l'abri des turbulences du réel ? Sans moins de ménagement, les Organisations non gouvernementales ont été pour leur part, cataloguées comme des groupements idéologiques, souvent mal définis, vecteurs de prises de position doctrinaires et partisans, au service de dogmes divers.

La vérité est autre. Gardienne de trésors des civilisations, poursuivant sans relâche sa mission historique, l'Université forme les hommes qui construisent la cité de demain. A ses côtés, les ONG sont le réceptacle de leurs préoccupations quotidiennes. Et c'est au nom de l'une d'elles, de surcroît d'une catégorie longtemps mal vécue, les juristes femmes, que j'interviens aujourd'hui.

Les chemins empruntés, en apparence parallèles, loin d'être concurrents, convergent vers une même fin, la sauvegarde de l'humain :

- sauvegarde, d'une part, du devenir d'une jeunesse en quête d'idéal, dont d'aucuns redoutent parfois amèrement qu'un jour elle n'ose plus espérer ;
- d'autre part, sauvegarde d'un patrimoine et d'un environnement capables de préserver l'individu des dangers d'une uniformisation asséchante, d'une robotisation aliénante ou des dérives d'une technologie, mal ou non contrôlée.

C'est une chance pour cette jeunesse qu'en cette décennie de l'Education des Nations Unies et en cette année du cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sous l'égide de l'UNESCO, la présente rencontre permette de témoigner de la capacité de réfléchir ensemble pour définir Demain. Tel est le véritable enjeu d'une société en proie au doute, la peur et l'intolérance, mais néanmoins capable de se ressaisir pour construire, si le chemin lui est montré.

Or, cette enceinte l'illustre : les hommes de bonne volonté sont présents. Les uns, de leur chaire, appellent à préserver et transcender le lien social, les autres, sur le terrain, avec détermination, s'appliquent à le consolider, dans une lutte commune contre tout gaspillage des énergies et des générosités. La question fondamentale est de permettre d'associer les efforts constants des universités qui en appelleront aux Etats, et des non moins grandes marques de dévouement en provenance des ONG.

Il faut aussi ouvrir les voies de convergence d'une réflexion permettant à l'étudiant, comme au maître, d'affirmer qu'au delà des cloisonnements ils participent ensemble à l'élaboration de cette cité nouvelle, qui ne rejette pas – comme un corps étranger – l'héritage de la pensée. Il faut une perception accrue de la nécessité d'écoute pour porter l'expérience à la dimension d'idée, forte d'anticipation.

A cet égard, au delà des stéréotypes, la place de l'avocat – le mal aimé – fruit de l'enseignement humaniste de l'Université et de ses anciens, en contact permanent avec les difficultés et souvent les

misères que les ONG ont à cœur de combattre, est peut-être un exemple des plus frappants de la capacité d'agir au service d'une réflexion sur la société globale. Son investissement quotidien dans la défense de tous et de chacun, avec désespoir ou enthousiasme, selon les heures, en est témoignage.

Et ma présence à cette tribune est justement – pour un avocat femme – un honneur tout particulier qui lui permet de rappeler que l'œuvre poursuivie pour tenter de tracer un trait d'union au service de la paix sociale est aussi celle des juristes, professionnels vigilants, qui sans souci d'ingérence de mauvais aloi, peuvent sur les concepts de Droit, apporter des données concrètes, susceptibles d'enrichir l'enseignement universitaire, notamment dans la dimension des Droits de l'Homme.

Et ce sont bien ces droits humains que défendent les juristes femmes avec une persévérance qui se veut victorieuse. Dans cette interaction permanente du savoir théorique et du savoir pratique – de la simple concertation jusqu'au partenariat innovant – il faut tendre vers l'ère d'une dimension nouvelle pour qu'à l'heure d'une diversification accrue de l'enseignement supérieur, la formation du citoyen participe de l'élan d'une société civile présente à ses côtés. Combattre pour cette finalité, retrouver une cohérence, telle doit être l'expression d'une volonté commune sur une route jalonnée du fruit de la compétence et de l'expérience de chacun.

Puis-je ajouter que mon bref propos ne procède pas d'une simple déclaration d'intention, mais traduit surtout le désir d'écoute, d'un élan qui va se manifester, s'amplifier et prospérer durant ces journées historiques à l'appui du programme vision - action d'une université audacieuse parce qu'humaine, de plus en plus exemplaire dans la société contemporaine.